

COVAMS

Paris, le 6 Avril 1992

Monsieur le Professeur Fleury
Administrateur Général
C.N.A.M.
292 rue Saint Martin
75141 Paris cedex 03

Monsieur l'Administrateur Général,

Dans le cadre des relations que vous avez bien voulu constituer entre le C.N.A.M. et les Universités brésiliennes, je dois accomplir une mission qui se déroulera du 15 Avril au 31 Mai 1992.

A l'Université de Santa Catarina où je séjournerai quatre semaines dans la ville de Florianopolis, je dois donner des enseignements d'Ergonomie et d'Anthropotechnologie dans le cadre de la Faculté de Génie Industriel à l'invitation du Professeur Neri dos Santos, Docteur-Ingénieur en Ergonomie du C.N.A.M.. Nous devons également construire les bases d'un livre commun portant sur l'application de l'Anthropotechnologie au Brésil.

A l'Université de Rio-de-Janeiro, je donnerai également des enseignements d'Ergonomie et d'Anthropotechnologie au sein de la COPPE qui est l'Institut post-universitaire de l'Université Fédérale de Rio-de-Janeiro. Ce séjour d'une semaine a lieu sur invitation du Professeur Mario Vidal, Docteur en Ergonomie du C.N.A.M. et Professeur de Génie Industriel. En outre, je participerai à Rio aux premières journées CARIOCA d'Ergonomie qui auront lieu les 6 et 7 mai prochains.

Enfin, je demeurerai une semaine à Sao Paulo pour donner des conférences à l'Université de Sao Paulo (Département de Génie Industriel), à la FUNDACENTRO (Institution analogue à l'I.N.R.S. français), et dans le cadre de l'Association des médecins du travail et de celle des psychologues industriels. Ce séjour à Sao Paulo est organisé par les Docteurs Leda Ferreira et Laerte Sznelwar, l'un et l'autre Docteurs en Ergonomie du C.N.A.M.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire établir un ordre de mission sans frais pour les villes de Florianopolis, Rio-de-Janeiro et Sao Paulo. Le voyage Paris-

Rio et retour est payé par le Ministère français des Affaires Etrangères. Mes voyages à l'intérieur du Brésil et mes frais de séjour sont financés par le Ministère brésilien de la Recherche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur Général, l'expression de mes sentiments dévoués.

A. Wisner

Paris, le 16 Mars 1992

Monsieur Castets
Service des Relations
Internationales du CNAM
292 rue Saint Martin
75141 Paris cedex 03

Cher Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, double de la lettre de remerciements que j'ai adressée à Monsieur Quidel qui m'avait prévenu que le Ministère m'avait attribué un billet d'avion pour le Brésil.

Je vous remercie d'avoir bien voulu prendre en charge cette question parmi toutes celles qui vous préoccupent.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

A. Wisner

MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

DIRECTION GENERALE DES
RELATIONS CULTURELLES,
SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

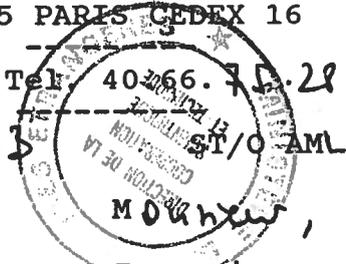
DIRECTION DE LA COOPERATION
SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE
ET DU DEVELOPPEMENT

36, rue la Pérouse
75775 PARIS CEDEX 16

Tel. 40.66.70.28

N°

193



REPUBLIQUE FRANCAISE

Paris, le 10 nov 1992

Monsieur Alain Wisner
CNAM

Laboratoire d'Ergonomie
41, rue Gay Lussac
75005 - PARIS

Je suis saisi(e) , dans le cadre de notre programme bilatéral de coopération franco-brésilienne , d'une demande de prise en charge de votre mission au BRÉSIL .

Je vous informe que le Ministère des Affaires Etrangères financera cette mission dans les conditions suivantes :

- prise en charge du voyage
- ~~prise en charge du séjour.~~

Je vous serais reconnaissant(e) de bien vouloir me confirmer votre accord pour effectuer cette mission et le cas échéant de :

- 1- effectuer les réservations auprès de l'Agence de voyages du Ministère des Affaires Etrangères - 21 bis, rue la Pérouse 75016 PARIS - Tel. 40.66.60.92.
- 2- me retourner la fiche ci-jointe dûment remplie, qui devra parvenir à ce service trois semaines avant la date prévue pour votre départ, en raison du délai indispensable à la mise en oeuvre de cette mission.
- 3- Si un visa est nécessaire, déposer ou envoyer en recommandé votre passeport à l'Agence de voyages de ce Ministère (3 semaines avant le départ).

Dès que la demande relative à votre mission aura été acceptée par les services financiers de ce Ministère, le dossier sera transmis à l'agence de voyages pour délivrance du billet.

A l'issue de votre mission vous voudrez bien m'en faire parvenir un compte rendu.

Je vous prie de recevoir, Monsieur , l'expression de mes salutations distinguées.

Hilw Uhry



ERGONOMIE
ET NEUROPHYSIOLOGIE DU TRAVAIL

Paris, le 13 Mai 1992

Transmis à Madame UHRY

de la part de M. WISNER avec ses remerciements. La place
de mon séjour à RIO au milieu de mon séjour à FLORIANOPOLIS
ayant été sollicitée par les Brésiliens, c'est ces derniers qui
prennent en charge la dépense supplémentaire. La proposition porte donc
sur un voyage PARIS - FLORIANOPOLIS Aller et retour avec stops à

41, RUE GAY-LUSSAC - 75005 PARIS Télécopie (Fax) N° (33) (1) 47 07 5901

Tél. (1) 43.54.18.34

(1) 43.29.12.23 - Poste

RIO DE JANEIRO E SAO PAULO.

MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

DIRECTION GENERALE DES
RELATIONS CULTURELLES,
SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

DIRECTION DE LA COOPERATION
SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE
ET DU DEVELOPPEMENT

Bureau Amérique Latine

36, rue la Pérouse
75775 PARIS CEDEX 16

Tel. 40.66.75.28

FAX. 40.66.75.74

Hélène UHRY

.....PARIS...le...13.MARS...1992

DOSSIER DE CANDIDATURE A UNE
MISSION AU BRÉSIL

(à retourner en deux exem-
plaires à l'adresse ci-contre)

Nom, prénoms **WISNER** ALAIN LEON MANUEL

adresse personnelle
22 RUE EMILE DUBOIS
75.014 PARIS
tel 45.65.24.83

adresse professionnelle
LABORATOIRE D'ERGONOMIE DUCNAM
41 RUE GAY-LUSSAC
télécopie
téléphone 43.54.1827
" " " 34

fonctions actuelles (grade, titre, discipline, établissement ou organisme) PROFESSEUR (CLASSE EXCEPTIONNELLE) D'ERGONOMIE
CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS

Ministère de rattachement : ... EDUCATION NATIONALE ...
ou organisme privé.....

indice nouveau ou rémunération de base mensuelle Ind: 7.317
(obligatoire : sans cette information le titre de transport ne peut être établi)

Objet de la mission

ENSEIGNEMENT. ET. DIRECTION. DE RECHERCHES. A.U.X. UNIVERSITES
F. E. P. E. R. A. L. E. S. DE FLORIANOPOLIS (SANTA. CATARINA).. ET. RIO DE
JANEIRO.. ET.. A. L. A. FUNDACENTRO. (SAO. - PAULO)..
.....

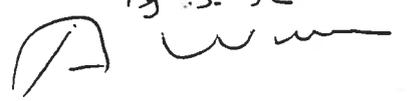
Indications sur votre voyage

date..... N° de vol.....
heure et date d'arrivée.....
date de retour..... N° de vol.....
heure de départ.....

RESERVATIONS ✓ - OBTENUES PAR L'AGENCE DE VOYAGES
DU MINISTÈRE

- 15-16 AVRIL 1992 PARIS - RIO DE JANEIRO A F 230
ARRIVEE 16.4.92 à 6H20
- 19 AVRIL 1992 RIO DE JANEIRO FLORIANOPOLIS V.P. 135
ARRIVEE 19.4.92 à 18H30
- 1. MAI 1992 FLORIANOPOLIS - RIO DE JANEIRO
ARRIVEE 1.5.92 à
- 10 MAI 1992 RIO DE JANEIRO - FLORIANOPOLIS:
ARRIVEE 10.5.92 à
- 22 MAI 1992 FLORIANOPOLIS SAO PAULO V P 134
ARRIVEE 22.5.92 à 20H
- 30-31 MAI 1992 SAO PAULO PARIS R G 722
ARRIVEE 31.5.92 à 14H

et aller
et retour
sans formalité
par les autorités
brésiliennes

13.3.92


CONVENTION DE COOPERATION

ENTRE

L'Université Fédérale de Santa Catarina (Brésil)

ET

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (France)

Dans le domaine scientifique et de la formation d'ingénieurs
en particulier dans la domaine de l'Ergonomie

TITRE I - OBJECTIFS

ARTICLE 1

Désireuses d'organiser des échanges bilatéraux, chacune des deux parties s'attachera à atteindre les objectifs suivants :

- . participer à l'encadrement de l'autre partie par la mise à sa disposition de membres de son personnel enseignant ou de recherche pour des périodes de courte, moyenne et longue durée dans la mesure des possibilités de chacun des établissements ;
- . diffuser des informations sur l'organisation et les objectifs de chacune des parties tant en ce qui concerne l'enseignement que la recherche, en vue de susciter des candidatures à des postes d'enseignants en coopération pour participer tant aux activités de recherche qu'aux activités pédagogiques ;
- . rechercher tous les moyens susceptibles de favoriser la recherche dans les domaines d'intérêt commun et de promouvoir une meilleure formation des étudiants, enseignants, chercheurs et ingénieurs ;
- . procéder à des consultations en vue de l'amélioration et du développement de la formation universitaire et post-universitaire ;
- . favoriser une participation mutuelle aux congrès, colloques, stages et écoles d'été organisés par l'une ou l'autre des parties ;
- . favoriser les échanges et les contacts entre les structures universitaires et les entreprises industrielles des deux pays.

ARTICLE 2

Les deux parties s'engagent à échanger régulièrement des informations relatives à l'organisation et à la documentation pédagogique.

Dans le domaine de la recherche, les deux établissements organiseront de concert l'envoi de chercheurs post-gradués dans le cadre de recherche commune et réserveront une participation privilégiée à ceux-ci aux manifestations scientifiques, sous réserve de disposer des financements correspondants.

TITRE II - MODALITES ET DOMAINE DE COOPERATION

ARTICLE 3

Le développement de la coopération inter-établissements fera l'objet d'une programmation élaborée en commun à l'occasion de réunions entre les parties intéressées. Ces programmes seront soumis aux autorités brésiliennes et françaises compétentes.

ARTICLE 4

Il sera précisé dans le programme annuel les spécialités scientifiques ou techniques et les qualifications des enseignants permanents que l'une des parties met à la disposition de l'autre.

Ce programme annuel établira le cas échéant :

- . la liste nominative, les grades et les références des enseignants, des consultants, des experts détachés pour des missions de courte ou moyenne durée, des conférences, des stages ou des interventions d'ordre technique ;
- . le nombre d'étudiants et leur programme d'étude retenu pour l'échange ;
- . le nombre et type d'entreprises désireuses de participer à leur formation.

TITRE III - CLAUSES CONTRACTUELLES

ARTICLE 5

Echanges d'enseignants-chercheurs ou d'étudiants

Les deux institutions s'efforceront d'échanger chaque année enseignants, chercheurs et étudiants dans chaque sens sur une base approximativement paritaire. L'effort portera tout particulièrement sur les étudiants de 3ème cycle.

5.1 Echanges d'enseignants-chercheurs

Chaque établissement assurera la rémunération de ses enseignants pendant leur séjour à l'étranger. L'établissement d'accueil leur apportera son aide en ce qui concerne leur logement et la couverture sociale.

5.2 Echanges d'étudiants

La pratique établie pour traiter l'équivalence des unités de valeur, des semestres et des diplômes fera l'objet d'une consultation réciproque.

ARTICLE 6

Afin d'assurer le suivi de la convention, chaque partie désignera un comité disposant d'un secrétariat et notamment chargé à la fin du second semestre de l'année universitaire de dresser un bilan des réalisations.

Un rapport annuel sera soumis aux autorités de tutelle des deux parties.

TITRE IV - MOYENS

ARTICLE 7

Les deux parties solliciteront auprès des organismes chargés d'encourager la coopération scientifique, les participations nécessaires à la mise en oeuvre du présent accord.

Elles s'efforceront par ailleurs de soutenir les actions engagées auprès de tout organisme habilité pour ce faire.

ARTICLE 8

Les dispositions financières convenues dans le cadre du programme de coopération culturelle et scientifique entre les gouvernements des deux pays seront applicables au fonctionnement de cette convention et des programmes qui en découleront.

TITRE V - APPROBATION DU PRESENT ACCORD

ARTICLE 9

Toutes les difficultés liées à l'application du présent accord seront examinées à l'occasion de réunions entre les parties intéressées afin d'en faciliter le règlement. Il en sera référé, le cas échéant, aux autorités de tutelle compétentes des deux pays.

ARTICLE 10

Le présent accord est conclu pour une période de quatre ans, renouvelable par tacite reconduction, et prend effet à la date de la signature. Sa dénonciation s'effectuera par écrit six (6) mois avant l'expiration de la période en cours.

Fait à FLORIANOPOLIS
le

Fait à PARIS
le

le Pr
Président de l'Université
Fédérale de Santa Catarina

le Pr Guy FLEURY
Administrateur Général
du Conservatoire National
des Arts et Métiers

Doubles : Pr Davoine
Mme Nonn-Desalle
Mr Wargny

14 Mai 1991

+ doubles dossier + liste étudiants

Monsieur le Professeur Fleury
Administrateur Général du CNAM

Monsieur l'Administrateur Général,

Par une lettre du 5 Avril 1991, je vous informais des résultats de ma mission de février/mars 1991 au Brésil, et en particulier, du fait que les activités que j'aurai les années prochaines avec l'Université de Sao Paulo, se situaient dans le cadre de l'accord général entre cette Université et le CNAM, et qu'un accord entre deux unités d'enseignement et de recherche me paraissait probablement suffisant pour l'Université Fédérale de Rio de Janeiro.

Il est apparu que l'essentiel de la collaboration entre le CNAM et les Universités brésiliennes devait avoir lieu avec l'Université Fédérale de Santa Catarina à Florianopolis. En effet, le Professeur Neri dos Santos, notre ancien élève, responsable des activités de 3e cycle en génie de la production, avait su créer une importante unité d'ergonomie avec un autre Docteur en ergonomie du CNAM, et un troisième Docteur formé en Grande-Bretagne.

Par ailleurs, l'orientation de l'Université de Santa Catarina est telle qu'elle reçoit les étudiants de tout le Brésil et, plus encore, de toute l'Amérique latine.

Je vous adresse, ci-joint, une copie de la liste des étudiants sud-américains non brésiliens, engagés dans des études de troisième cycle en génie industriel.

Il me semble, dans ces conditions, qu'il serait souhaitable qu'une convention de coopération soit signée entre le CNAM et l'Université de Santa Catarina; aussi, ai-je demandé au Professeur Neri dos Santos de rédiger un projet dont je vous joins une copie.

Il conviendrait naturellement, dans ce cas-là, que les parties contractantes soient non pas le département de génie de production et notre laboratoire, mais vous-même et le recteur de l'UFSC.

.../...

L'ensemble des dispositions me paraît convenable; la seule question qui me paraît un peu difficile, c'est la question des titres accordés aux enseignants chercheurs visiteurs, et de l'affectation conjointe. Je ne suis pas sûr que cela soit compatible avec les règlements français, et les équivalences des titres ne me paraissent pas simples, puisque l'on peut être professeur même dans les Universités fédérales du Brésil, en ne possédant pas de doctorat. J'aurais tendance à supprimer ces deux derniers paragraphes de la page 3, et à laisser à chacune des parties prenantes le soin de qualifier ses visiteurs.

Si ces textes, après modifications, vous paraissent convenables, je peux les retourner à Santa Catarina afin que le recteur de l'UFSC les examine à son tour.

Le Professeur Neri dos Santos doit passer le mois de Juillet à Paris. Il pourrait solliciter auprès de vous une audience, si l'état du dossier vous paraît suffisamment avancé à ce moment-là.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur général et cher collègue, l'expression de mes sentiments dévoués.

A. Wisner

*CHEF
PROFESSEUR
WICKER
EST ACCORDÉ ENTRE
COOPÉRATION ET LE CNAM
L'UFSC ET LE TRAITÉMENT
A UN CARACTÈRE DE DEMANDE
GÉNÉRAL. une ANALYSE DE VOS BESOINS
FAITE une CORRECTIONS ET POSSIBLES
BON AMIABLEMENT.*

CONVENTION DE COOPÉRATION

ENTRE

**LE DEPARTEMENT DE GENIE DE PRODUCTION
ET SYSTEMES - U F S C (BRESIL)**

ET

**LE LABORATOIRE D'ERGONOMIE ET NEURO -
PHYSIOLOGIE DU TRAVAIL - CNAM
(FRANCE)**

dans le domaine scientifique et de la formation d'ingénieurs

**Programa de Pós-Graduação em Eng. de Produção
Prof. Neri dos Santos, Dr. Ing.
Coordenador**

TITRE I - OBJECTIFS

ARTICLE 1

Désireuses d'organiser des échanges bilatéraux, chacune des deux parties s'attachera à atteindre les objectifs suivants :

- . participer à l'encadrement de l'autre partie par la mise à sa disposition de membres de son personnel enseignant ou de recherche pour des périodes de courte, moyenne et longue durée dans la mesure des possibilités de chacun des établissements ;
- . diffuser des informations sur l'organisation et les objectifs de chacune des parties tant en ce qui concerne l'enseignement que la recherche, en vue de susciter des candidatures à des postes d'enseignants en coopération pour participer tant aux activités de recherche qu'aux activités pédagogiques ;
- . rechercher tous les moyens susceptibles de favoriser la recherche dans les domaines d'intérêt commun et de promouvoir une meilleure formation des étudiants, enseignants, chercheurs et ingénieurs ;
- . procéder à des consultations en vue de l'amélioration et du développement de la formation universitaire et post-universitaire ;
- . favoriser une participation mutuelle aux congrès, colloques, stages et écoles d'été organisés par l'une ou l'autre des parties ;
- . favoriser les échanges et les contacts entre les structures universitaires et les entreprises industrielles des deux pays.

ARTICLE 2

Les deux parties s'engagent à échanger régulièrement des informations relatives à l'organisation et à la documentation pédagogique.

Dans le domaine de la recherche, les deux établissements organiseront de concert l'envoi de chercheurs post-gradués dans le cadre de recherche commune et réserveront une participation privilégiée à ceux-ci aux manifestations scientifiques, sous réserve de disposer des financements correspondants.

TITRE II - MODALITES ET DOMAINE DE COOPERATION

ARTICLE 3

Le développement de la coopération inter-établissements fera l'objet d'une programmation élaborée en commun à l'occasion de réunions entre les parties intéressées. Ces programmes seront soumis aux autorités brésiliennes et françaises compétentes.

ARTICLE 4

Il sera précisé dans le programme annuel les spécialités scientifiques ou techniques et les qualifications des enseignants permanents que l'une des parties met à la disposition de l'autre.

Ce programme annuel établira le cas échéant :

- . la liste nominative, les grades et les références des enseignants, des consultants, des experts détachés pour des missions de courte ou moyenne durée, des conférences, des stages ou des interventions d'ordre technique ;
- . le nombre d'étudiants et leur programme d'étude retenu pour l'échange ;
- . le nombre et type d'entreprises désireuses de participer à leur formation.

TITRE III - CLAUSES CONTRACTUELLES

ARTICLE 5

Echanges d'enseignants-chercheurs ou d'étudiants

Les deux institutions s'efforceront d'échanger chaque année enseignants, chercheurs et étudiants dans chaque sens sur une base approximativement paritaire. L'effort portera tout particulièrement sur les étudiants de 3ème cycle.

5.1 Echanges d'enseignants-chercheurs

Chaque établissement assurera la rémunération de ses enseignants pendant leur séjour à l'étranger. L'établissement d'accueil leur apportera son aide en ce qui concerne leur logement et la couverture sociale.

Titre accordé à l'enseignant-chercheur visiteur

Le titre de professeur visiteur, maître assistant ou assistant visiteur, à niveau équivalent, sera accordé avec les privilèges d'un enseignant chercheur de plein droit.

Affectation conjointe

Des enseignants-chercheurs choisis parmi ceux participant à des projets communs de recherche dans chaque établissement, seront nommés professeur adjoint de l'autre établissement pendant la durée de la recherche commune.

5.2 Echanges d'étudiants

La pratique établie pour traiter l'équivalence des unités de valeur, des semestres et des diplômes fera l'objet d'une consultation réciproque.

ARTICLE 7

Afin d'assurer le suivi de la convention, chaque partie désignera un comité disposant d'un secrétariat et notamment chargé à la fin du second semestre de l'année universitaire de dresser un bilan des réalisations.

Un rapport annuel sera soumis aux autorités de tutelle des deux parties.

TITRE IV - MOYENS

ARTICLE 8

Les deux parties solliciteront auprès des organismes chargés d'encourager la coopération scientifique, les participations nécessaires à la mise en oeuvre du présent accord.

Elles s'efforceront par ailleurs de soutenir les actions engagées auprès de tout organisme habilité pour ce faire.

ARTICLE 9

Les dispositions financières convenues dans le cadre du programme de coopération culturelle et scientifique entre les gouvernements des deux pays seront applicables au fonctionnement de cette convention et des programmes qui en découleront.

TITRE V - APPROBATION DU PRESENT
ACCORD

ARTICLE 10

Toutes les difficultés liées à l'application du présent accord seront examinées à l'occasion de réunions entre les parties intéressées afin d'en faciliter le règlement. Il en sera référé, le cas échéant, aux autorités de tutelle compétentes des deux pays.

ARTICLE 11

Le présent accord est conclu pour une période de quatre ans, renouvelable par tacite reconduction, et prend effet à la date de la signature. Sa dénonciation s'effectuera par écrit six (6) mois avant l'expiration de la période en cours.

*copie
Fatos A. Wisner*



SERVIÇO PÚBLICO FEDERAL
UNIVERSIDADE FEDERAL DE SANTA CATARINA
CAMPUS UNIVERSITÁRIO - TRINDADE - CAIXA POSTAL 476
CEP. 88049 - FLORIANÓPOLIS - SANTA CATARINA
TEL. (0482) - 31-9000 - TELEX: 0482 240

COORDENADORIA DO CURSO DE PÓS-GRADUAÇÃO EM ENG. DE PRODUÇÃO

Ofício No. 045/PGEP/91

Florianópolis, 15 de abril de 1991.

Da: Coordenação do Curso de Pós-Graduação em Eng. de Produção
Ao: Diretor do Escritório de Assuntos Internacionais

Em atenção a sua solicitação, estamos abaixo relacionando todos os alunos estrangeiros deste Programa de Pós-Graduação:

URUGUAI

Alejandro Martins Rodrigues (ME)
Aran Bey Tcholakian Morales (ME)
Fernando Alvaro O. Gauthier (DO)

EQUADOR

Guillermo Alvarado (ME)

PERU

Carlos David Lopez Yukimura (ME)
Ciro Alipio V. Chamorro (ME)
José Carlos Valdez Nunes (ME)
Walter Luis Muedas Yauri (ME)
Walter Roberto Hernandez Vergara (DO)

VENEZUELA

Ignacio Manoel Urbina Polo (ME)

NICARAGUA

José Francisco D. G. C. Fletes (ME)
Nebel Del Socorro Arguello Lanza (ME)

PARAGUAI

Maria Mercedes Sosa de Sosa (ME)

BOLIVIA

Carlos Alberto Fischer Albuquerque (ME)
Oscar Ciro Lopez Vaca (DO)

ARGENTINA

Eduardo Talmasky (ME)

Atenciosamente,

Double de la lettre et du dossier à :

Pr Davoine

~~Mme Loubao~~ ^{Mme} - NONN - DESALLE

Mr Wargny

5 Avril 1991

Monsieur l'Administrateur Général
C.N.A.M.

Monsieur l'Administrateur général et cher collègue,

Comme vous le savez, je viens de faire un voyage au Brésil qui s'est révélé fort utile, compte tenu du fait que je pense consacrer une partie de mes efforts, au cours des deux prochaines années, au développement de l'ergonomie au Brésil selon un projet que vous avez approuvé.

Vous trouverez, ci-joint, la copie des deux lettres que j'ai écrites à Monsieur Patrick Quidel, Attaché pour la Science et la Technologie à l'Ambassade de France au Brésil. Monsieur Quidel a manifesté beaucoup d'intérêt pour l'ergonomie, et souhaite en faire un domaine d'échange entre la France et le Brésil.

Je ne sais si vous aurez le temps de lire ces textes un peu longs; pour les résumer, on peut dire que deux des trois meilleurs services du Génie Industriel Brésilien (selon les classifications du Ministère Brésilien de l'Enseignement et de la Recherche), souhaitent signer avec le CNAM un accord de coopération dans le domaine de l'ergonomie. Il s'agit de la COPPE à l'Université Fédérale de Rio-de-Janeiro (UFRJ) et du Département Génie Industriel de l'Université de Santa Catarina à Florianopolis, qui sont dirigés l'un et l'autre par des anciens élèves du CNAM, respectivement le Professeur Mario Vidal et le Professeur Neri dos Santos.

Vous trouverez, ci-joint, un texte d'un Français approximatif que j'ai signé à Rio, pensant pouvoir utiliser votre Délégation.

Nous avons, en outre, renouvelé l'accord verbal qui existe entre l'Ecole Polytechnique de Sao Paulo (Université de Sao Paulo) et le CNAM en ce qui concerne l'extension de l'accord général signé par le Professeur Saint-Paul à l'ergonomie. Toutefois, je ne crois pas devoir aller très loin dans cette direction, car j'ai découvert que les services de Génie Industriel de cette Université prestigieuse n'étaient pas d'un bon niveau, pas plus que l'Institut de Psychologie de l'USP. Il n'y a d'ailleurs pas d'ergonomistes correctement formés à l'USP, bien qu'à Sao Paulo travaillent plusieurs docteurs en ergonomie, dont certains formés par le CNAM.

J'espère que vous approuverez ma démarche générale qui devrait aboutir à l'inscription de l'ergonomie sur la liste des disciplines figurant dans les accords franco-brésiliens. Cette inscription permettrait de couvrir les frais de ces échanges, le CNAM se bornant à contribuer à former des brésiliens, et m'autorisant à aller six semaines au Brésil l'an prochain.

Je me tiens à votre disposition et vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur Général et cher collègue, l'expression de mes sentiments dévoués.

A. Wisner

liste Bien-beis

**BRESILIENS * AYANT PASSE AU MOINS UN AN AU LABORATOIRE
D'ERGONOMIE DU CNAM (JUN 1992)**

- Ana Albertina Graça Branco , ergonomiste CNAM, Professeur à l'Université de Campina Grande (Paraíba)
- Ana Isabel Paraguay, DEA, expert praticien (Rio-de-Janeiro)
- Ana Maria de Carvalho Araujo Jorge (Rio-de-Janeiro)
- Argemiro Garcia (Rio, décédé)
- Beatriz Lira, expert praticien (Sao-Paulo)
- Beatriz Rocha Da Cunha , architecte (Sao-Paulo)
- Carlos Alberto Deniz Silva , D.E.A., médecin inspecteur du travail, (Sao-Paulo)
- Egberto de Medeiros, docteur en ergonomie CNAM (Sao-Paulo)
- Elizabete Rodriguez, D.E.A., expert praticien, (Sao Paulo),
- Fausto Leopoldo Mascia, Professeur à l'Université de Sao-Paulo (stagiaire à partir d'octobre 92)
- Francisco Antunes Lima, thèse d'ergonomie CNAM à soutenir, professeur à l'Université Fédérale de Minas Geraes. Belo Horizonte (M.G.)
- Francisco Duarte, professeur à l'Université Fédérale de Rio-de-Janeiro (COPPE)
- Henrique Reif de Paula (Rio-de-Janeiro)
- Jessy Araci Pretto de Valois, thèse d'ergonomie à soutenir. Chargée de mission à l'ANACT, Paris (origine Rio-de-Janeiro)
- José Antonio Barbosa, architecte (Ribeiro Preto S.P.)

* ou personnes appartenant à d'autres nationalités d'Amérique du Sud, mais adressées au Laboratoire par les Autorités Brésiliennes

- Julia Issy Abrahao, docteur en ergonomie CNAM, Professeur à l'Université de Brasilia.
- Laerte Sznelwar, docteur en ergonomie CNAM, Sao Paulo
 - Leda Leal Ferreira, docteur en ergonomie CNAM, chef du service des recherches en ergonomie, Fundacentro, (Sao Paulo).
 - Leila Amaral Gontijo, Docteur en ergonomie Paris XIII, Professeur à l'Université Fédérale de Florianopolis
 - Leila Zidan, chercheur à la Fundacentro.
 - Marçal Jackson Filho, thèse en cours, chercheur à la Fundacentro, Florianopolis.
 - Maria Irony Cardoso, directrice du CEDAC, Rio de Janeiro
 - Mario Cesar Rodriguez Vidal, docteur en ergonomie CNAM, Professeur d'Ergonomie et Directeur du groupe d'Ergonomie et Nouvelles Technologies COPPEE Université Fédérale de Rio-de-Janeiro.
 - Milton Carlos Martins ,thèse à soutenir en 1992, médecin inspecteur du travail,Sao-Paulo.
 - Neri dos Santos, docteur en ergonomie CNAM, ancien secrétaire d'Etat aux transports de l'Etat de Santa Catarina, professeur d'Ergonomie Université Fédérale de Santa Catarina (Florianopolis), Coordinateur de l'enseignement de 3e cycle du Département de Génie de Production.
 - Paulo Pereira dos Santos, expert praticien (Recife)
 - Ronaldo Dias, D.E.A. , (Rio-de-Janeiro)
 - Vicente Guillermo Noriega Moreno, professeur à l'Université de Campinas (S.P.)
 - Venetia Santos, D.E.A., Professora Escola de Administração de Empresas Getulio Vargas Rio-de-Janeiro
 - Walter Hernandez Vergara, professeur de génie industriel. Université de Lima, Pérou.